

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

51874

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autre
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : <u>1043</u>	Société :		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : <u>LAHOUJI MOHAMMED</u>			
Date de naissance : <u>01/06/51</u>			
Adresse : <u>11 Rue IBN HAYTAN 1<sup>er</sup> Etage Apt n° 3</u>			
Tél. : <u>0523940385</u> Total des frais engagés :			

Cadre réservé au Médecin			
<p>Colonel Youssef SEKKACH Membre à la Faculté de Médecine et de Pharmacie Membre de l'Hôpital du Val-de-Grâce-Paris Chef du Service de Médecine Interne Membre d'Instruction Médicale-VI</p>			
Cachet du médecin :	Date de consultation : <u>20/10/2020</u>	Nom et prénom du malade : <u>LAHOUJI MOHAMMED</u>	Age : <u>69</u>
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	Nature de la maladie : <u>Suspicion de lymphome</u>	<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : <u>ACCIDENT</u>			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rugat

Le : 08/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

C. Lahouji

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2020	G	Greffe		<b>Médecin Colonel Younsef SEKKACH</b> INPE Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie Lyonnat de l'Hôpital du Val-de-Grâce-Paris Chef du Service de Médecine Interne-A N.MLM.V - Rabat INPE 101190635

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie De la carte Dr. El hachmi BOUZBIB Docteur en Pharmacie N° 37 67 10 90 64. AV. Des Nations Unies Rabat</i>	27.11.2020	559,00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>CABINET DE RADILOGIE DR. SIDI ABDERRAHMANE</i>	21/11/2020	TDM Cervical	4.000 DH
	20/11/2020	Thalalo-Algamine pe (new) INP 100000157	

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>G</i>						

VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	MONTANTS DES SOINS	
	DEBUT D'EXECUTION	
	FIN D'EXECUTION	
	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	MONTANTS DES SOINS	
	DATE DU DEVIS	
	DATE DE L'EXECUTION	
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>		
<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>		
H	25533412   21433552	
D	00000000   00000000	
B	35533411   11433553	
G		
(Création, remont, adjonction)		
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>		
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</b>		

Royaume du Maroc  
Forces Armées Royales  
Hopital Militaire  
D'instruction Mohamed V



المملكة المغربية  
القوات المسلحة الملكية  
المستشفى العسكري الدراسي  
محمد الخامس

جـ 20.10.2025

Médecin Colonel Youssef SEKKACH  
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Lauréat de l'Hôpital du Val-de-Grâce-Paris  
Chef du Service de Médecine Interne-A.  
Hôpital Militaire d'Instruction Mohammed-V-Rabat

Mr LATHOU

Dr ALMIMED

TDM Cervico. Thorax.

- Abdominal et Périnéal

Re:

BINET DE RADIOLOGIE  
DE L'AGENCE  
Dr. SBIHI - Dr. AYNA  
Dr. BENJELLOUN  
Dr. KABBAB

Signe lympho-prolifératif ?

Médecin Colonel Youssef SEKKACH  
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Lauréat de l'Hôpital du Val-de-Grâce-Paris  
Chef du Service de Médecine Interne-A.  
Hôpital Militaire d'Instruction Mohammed-V-Rabat





# CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

82 bis, Av. des Nations Unies - Angle rue Ibn Hanbal  
Tél. : 0537.67.49.49 (Lignes groupées) Fax : 0537.67.54.07  
**Patente** 25705022 **IF** 0333035 **CNSS** 2033976  
**ICE** 001615064000010  
**Rabat - Agdal**

## F A C T U R E

Numero:J/01204  
Rabat 21/10/2020

Nom patient	Date examens
LAHOUI Mohammed	21/10/2020

Examen(s) Réalisé(s)	Prix Dhs
TDM CERVICO.THORACO-ABDOMINO-PELVIEI	4 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de:

QUATRE MILLE DIRHAMS

*CABINET DE RADIOLOGIE  
DE L'AGDAL  
Dr. SBIHI DR. DINIA  
Dr. BENJELLOUN*

---

Dr A.SBIHI - Dr A.DINIA - Dr Gh. T.BENJELLOUN - Dr O.KABBAJ

**CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL**

**Dr A. SBIHI**

**Dr A. DINIA**

**Dr G. TOUIMI BENJELLOUN**

**Dr O. KABBAJ**

Rabat, le .....

*21/10/2020*

**SCANNER**

RDV le ..... à ..... à jeun

Ramener

Omnipaque 300 mg

1 flacon de 50 cc

*187.00*

1 flacon de 100 cc

*372.00*

1 seringue de 50 cc avec embout court

# CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

Dr Abdelhafid SBIHI - Dr Abdellatif DINIA

Dr Ghita T. BENJELLOUN - Dr Ouafae KABBAJ - Dr Leïla SBIHI - Dr Sarrah SEDRATI

Rabat, le 21/10/2020

M LAHOUI Mohammed (né le 01/06/1951)  
Examen demandé par : -

## T.D.M. CERVICO-THORACO-ABDOMINO-PELVienne

Renseignements cliniques : *Lymphome.*

L'examen est réalisé en mode hélicoïdal, après ingestion d'eau, avant et après injection intraveineuse de produit de contraste, avec reconstructions multiplanaires et lecture en fenêtres appropriées.

### Etage cervico-thoracique :

- Aspect TDM normal des glandes parotides, sous maxillaires et de la glande thyroïde.
- Axe pharyngo-laryngé médian et libre en dehors d'un épaississement muqueux régulier du cavum.
- Nombreuses adénopathies sus diaphragmatiques:
  - à l'étage cervical :
    - \* magma de 19 x 19 mm de la chaîne IIB droite et adénopathie de 10 x 17 mm de la chaîne IIB gauche.
    - \* nombreux ganglions de petit axe infra et juxta centimétrique, diffus, bilatéraux des chaînes I, III, IV, V et IV.
  - adénopathies en magma et coulées au niveau médiastinal atteignant :
    - \* 14 x 17 mm de la chaîne 4R et 13 x 21 mm de la chaîne 4L.
    - \* 25 x 35 mm de la chaîne 7.
    - \* 15 x 21 mm de la chaîne 10R.
  - ganglions de petit axe infracentimétrique par ailleurs.
  - axillaires atteignant : 10 x 20 mm à droite et 12 x 22 mm à gauche.
- Aspect normal des troncs supra-aortiques et des gros vaisseaux de la base du cou.
- Nodules pulmonaires épars bilatéraux, mesurant entre 8 et 17 mm (cf. planche résumé)
  - du segment ventral du lobe supérieur droit, de 12 mm (image 40) et 15 mm (image 62)
  - du segment dorsal du lobe supérieur droit, de 12 mm.
  - deux contigus du Fowler droit de 18 et 16 mm
    - \* un du Fowler gauche de 18 mm.
    - \* un juxta diaphragmatique gauche de 8 mm et un sous pleural latéro basal gauche de 7 mm.
- bronchectasies à parois épaisses avec impactions mucoïdes et infiltrats en arbres en bourgeon de la partie inférieure du lobe supérieur droit et du lobe moyen, de la lingula de la base pulmonaire gauche et du segment para-cardiaque droit.
- Absence d'épanchement pleural ou péricardique.
- Respect des groupes musculaires et des fascias graisseux.

### Etage abdomino-pelvien :

- Hépatomégalie modérée et splénomégalie, de 156 x 126 x 89 mm, de densité homogène.
- Aspect T.D.M. normal du pancréas, des surrénales et du rein gauche.
- Rein droit dysroté, présentant deux artères principales naissant du bord droit de l'aorte et un accessoire naissant de l'artère iliaque primitive homolatérale
- veine rénale gauche rétro aortique.
- Poly-adénopathies intra et rétro-péritonéales dont les plus grandes par secteurs mesures
  - pré-portale de 38 x 20 mm (image 427, série 3)
  - du pédicule splénique de 23 x 20 mm (image 399)
  - coelio-mésentériques foramant un magma, de 43 mm d'épaisseur (image 392) et centro-mésentériques atteignant 27 x 22 mm (sous splénique image 477)
  - latéro aortique / pédicule rénal gauche, de 41 x 20 mm (image 429)
  - magma inter-aortico-cave / pré cave, de 63 x 37 mm (image 433)
  - iliaques primitive : 28 x 19 mm à droite (image 545) et 31 x 31 mm à gauche (image 506)
  - iliaques externes : 32 x 19 mm (image 581) à droite et 32 x 23 mm (image 588) à gauche
  - inguinales gauche atteignant 27 x 17 mm (image 606) et infracentimétriques à droite.
- La vessie ne présente pas d'anomalie pariétale ou endoluminale.
- Hernie inguinale directe droite à contenu digestif de
- Absence d'adénopathie profonde intra ou rétro-péritonéale.
- Absence de liquide d'ascite.

### Sur le plan osseux :

- Absence d'anomalie focale suspecte de la trame osseuse.

**AU TOTAL :** *Aspect compatible avec lymphome ganglionnaire sus et sous diaphragmatique avec participation pulmonaire et splénique.*

SS